

CERTIFICAT DE PUBLICATION AVIS PUBLIC DÉROGATIONS MINEURES

**2021-008 – Lot 6 264 976 – 120, rue Jeanne-Servignan
2021-009 – 6 405 150 – 214, rue de l’Aigle**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, que les demandes de dérogations mineures suivantes seront prises en considération par le conseil municipal lors de la séance ordinaire prévue le 7 avril 2021 à 20 h par visioconférence et webdiffusée sur la plateforme de la Ville de Carignan (carignan.wdplus-neo.com);

2021-008 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la superficie habitable située en-dessous de la galerie arrière de la résidence, alors que le règlement de zonage en vigueur permet seulement une chambre froide.

2021-009 : Cette dérogation mineure aurait pour effet de rendre réputée conforme la construction d’un bâtiment multifamilial jumelé en deux phases, alors que le règlement de zonage en vigueur exige que la construction de deux bâtiments jumelés doive se faire simultanément.

Considérant la situation actuelle de la pandémie Covid-19, toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal en soumettant ses commentaires à l’adresse courriel info@villedecarignan.org dans les quinze (15) jours suivant le présent avis.

La Ville de Carignan invite ses citoyens à consulter les consultations écrites en annexe du présent avis public pour prendre connaissance des demandes de dérogations mineures.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.a-19.1)*.

Donné à Carignan, ce 15 mars 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, certifie sous mon serment d'office, avoir fait publier le présent avis public sur le site Internet de la Ville de Carignan, le 15 mars 2021 et l'avoir affiché à l'hôtel de ville et dans la salle du Conseil, le 15 mars 2021.

Donné à Carignan, ce 15 mars 2021.

Ève Poulin, avocate
Greffière